L'amendement fait par le Sénat au Bill No 70, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues est pris en considération et adopté.

Le Bill No 123, Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 110, Loi modifiant la Loi des billets du Dominion sans amendement.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes au Bill (F), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932" sans amendement.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Stewart (Leeds) pour la deuxième lecture du Bill No 113, Loi pourvoyant à la construction et à l'amélioration de certains ouvrages et entreprises publics dans tout le Canada;

Et le débat continuant;

Du consentement unanime, durant le débat, M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

Оттама, 28 juin 1934.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge Rinfret, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat ce jour à 5 p.m., afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veuillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. Pereira, Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur, de la Chambre des Communes, Ottawa.

Il informe aussi la Chambre, qu'un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat n'insiste pas sur ses amendements faits au Bill No 51, Loi visant à l'amélioration des méthodes et usages suivis pour la mise sur le marché des produits naturels au Canada et dans le commerce d'exportation, ainsi qu'à l'établissement d'autres dispositions s'y rattachant auxquels la Chambre n'a pas acquiesé.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat insiste sur ses amendements faits au Bill No 89, Loi modifiant et codifiant la Loi de l'accise, auxquels la Chambre n'a pas acquiescé.